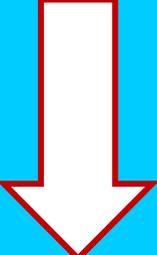


PSC MASAF : RÉTROPLANNING ET CALENDRIER DES DIFFÉRENTES ÉTAPES

SEPTEMBRE 2024	OCTOBRE 2024	NOVEMBRE 2024	DÉCEMBRE 2024
<ul style="list-style-type: none">- 10/09 : Flash info # RH- 17/09 : FAQ RH actualisée	<ul style="list-style-type: none">- 04/10 : Mise en ligne du site d'information MERCER => mise à disposition d'un simulateur de coût de la cotisation, formulaires d'adhésion et de radiation- Entre le 04 et 07/10 : Transmission d'un mail du SRH pour inviter les agents à se connecter sur le site MERCER- 3^{ème} semaine d'octobre : Transmission d'un mail pour inviter les agents à finaliser les adhésions ou faire état d'une dispense d'adhésion- A partir du 22 octobre : Mise en place d'une plateforme téléphonique MERCER => 09 71 09 19 61	<p> Résiliation des mutuelles en cours par les agents et affiliation à la PSC (sauf dispenses)</p> <ul style="list-style-type: none">- Au plus tard le 30 novembre 2024 pour les contrats depuis plus d'un an- Pour les autres cas, résiliation avant le 31/10/2024- Pour AG2R et Groupama, résiliation automatique au 31/12/2024. <p>- Modèles de lettres de résiliation fournies par le SRH sur le site d'information MERCER.</p> <p> Date de résiliation à mentionner : 31/12/2024.</p>	<p>Mi-décembre</p> <ul style="list-style-type: none">- Envoi de la carte de tiers-payant <p></p> <p>JANVIER 2025</p> <ul style="list-style-type: none">- Début du remboursement des frais de santé par Agrica/Mercer au 01/01/2025.

Webinaires et rencontres sur site

Site MERCER / Actualités / Calendrier prévisionnel des réunions d'information